

RCCM: CD/BIA/RCCM/14-B-0356/Bunia -Id.Nat.4-128-N60251L - NIF: A0805833A

Siege Social : BUNIA (Province de l'ITURI) 121, Boulevard de la Libération.

Représentation Kinshasa : 15, avenue des Sénégalais - Kinshasa /Gombe Sièges d'Exploitation : NIZI (Kilo) Province de l'Ituri et WATSA (Moto) Province du Haut Uélé République Démocratique du Congo

Coordination Syndicale SOKIMO Groupe Kilo

Bunia, le 03 mars 2020

N/réf: CDSK/SKM/RB-OX/COMEX/N° 006/CSP-RS/2020

Transmis copie pour information à :

- Honorable Présidente de l'Assemblée Nationale
- Honorable Président du Sénat
- Excellence Monsieur le Premier Ministre, Chef de Gouvernement profonds nos (avec l'expression de respects)
- Caucus des Parlementaires de l'Ituri
- Excellence Monsieur le Ministre de Porte feuille
- Excellence Monsieur le Ministre National des Mines
- A Monsieur le Procureur Général de la République près la Cour de Cassation
- de l'Assemblée Honorable Président Provinciale de l'Ituri
- l'Assemblée Honorable Président Provinciale de Haut-Uélé
- Excellence Monsieur le Gouverneur de la Province de l'Ituri
- Excellence Monsieur le Gouverneur de la Province du Haut-Uélé

Délégation Syndicale SOKIMO Groupe Kilo

Délégations Syndicales de Base Secteurs : Bunia – Nizi – Bambumines – Mongbwalu – Budana - Dele-Makabo – Kerekere – Assada - Soleniama

Province de l'Ituri – République Démocratique du Congo

- Excellence Monsieur le Ministre Provincial des Mines, Energie et Hydrocarbures de l'Ituri
- Société Civile de l'Ituri
- Monsieur le Directeur Général de la SOKIMO à KINSHASA/GOMBE.
- Monsieur le Directeur de la Représentation SOKIMO à BUNIA.
- Chef le Directeur Monsieur Département Administratif et Financier de la SOKIMO à BUNIA.

Concerne : Pétition de Travailleurs de la **SOKIMO SA/Groupe Kilo**

A Son Excellence Monsieur le Président de la République, Chef de l'Etat (Avec l'expression de nos hommages les plus déférents)

Nous, Travailleurs de la SOKIMO, avons l'honneur d'écrire à votre très haute autorité dans le but de vous exposer la triste réalité de notre chère Société.

Certes, il est vrai que nous avons déjà beaucoup écrit sous l'objet mémorandum mais sans une suite favorable. Entretemps, notre situation est devenue de plus en plus insupportable.

Cette fois-ci, Excellence Monsieur le Président de la République, nous revenons à charge sous forme de pétition, convaincus qu'une réponse positive va couronner notre requête.

En effet, Excellence Monsieur le Président de la République,

- Etant donné la situation sociale dramatique sans pareil du personnel de la SOKIMO ;
- Sachant fort bien que cette situation dramatique est assortie de la gestion actuelle, gestion catastrophique de Monsieur Augustin MPELA WA KINDOMBE, Directeur Général ad intérim;
- Entendu que le Directeur Général se compromet impunément en bradant contre tout gré les carrés miniers et d'autres patrimoines tant en Ituri qu'à Haut-Uélé au mépris de passif très lourd de la SOKIMO, notamment :
 - plus ou moins 90 mois d'arriérés de salaire

la mise en retraite d'environ 900 agents et la paie de leurs décomptes finals

SOKIMO Groupe Kilo

Délégations Syndicales de Base Secteurs : Bunia – Nizi – Bambumines – Mongbwalu – Budana - Dele-Makabo – Kerekere – Assada - Soleniama

rovince de l'Ituri - République Démocratique du Congo

- l'impaiement de plusieurs mois de loyers de locaux administratifs SOKIMO et d'autres redevances, d'autres litiges...
- Considérant que la Société fonctionne sans aucune information en rapport avec la marche de l'Entreprise en violation de l'Article 17 de la Convention Collective SOKIMO, un système macabre sciemment instauré par Monsieur MPELA WA KINDOMBE en vue de mener librement ses opérations de bradage en tant que retraité et, de surcroît, un Directeur Général partant bientôt;
- Vu que le précité a convenu avec Kibali Gold Mines du retrait de la plainte de la SOKIMO auprès de la Cour Internationale d'Arbitrage dans le dossier SOKIMO SA et Kibali Gold Mines, lequel dossier avait été déféré en bonne et due forme devant cette juridiction en vue de venir en rescousses pour notre Société en détresse, un véritable acte suicidaire par le fils-maison qu'il est;
- Reconnaissant que Monsieur MPELA WA KINDOMBE, pour des raisons égoïstes, par une note de service, a rappelé anarchiquement au service le personnel retraité, lequel était déjà officiellement retourné à la maison à partir du 15 juillet 2018, en violation de la loi n° 016/009 du 15 juillet 2016 applicable à partir du 15 juillet 2018;
- Convaincus que les différents contrats conclus, souvent de manière isolée par Monsieur MPELA WA KINDOMBE sont bénéfiques plutôt pour les partenaires (Adidi Kanga Ressources, Southern Energy, Sous-Traitance de Sindani/Mabanga, Blue-fine Sarlu à Akwe, KORKA et Amani Kwetu à Haut-Uélé...);
- Tenant compte de ce que ce dernier a gardé un silence coupable, voire complice, face à la mise en vente aux enchères, par voie parée, de l'immeuble SOKIMO n° 08/Avenue Isiro dans la Commune de la Gombe à Kinshasa (derrière SOZACOM) en règlement de prêts contractés par des individus et non pas par la Société, en violation de la loi OHADA;
- Vu la déliquescence de la situation actuelle, laquelle a atteint un degré de paroxysme et, de ricochet, un seuil intolérable;

Nous, Travailleurs de la SOKIMO/Groupe Kilo, ayant été réunis en assemblée générale extraordinaire le mardi 24 février 2020 à Bunia, demandons à Son Excellence Monsieur le Président de la République, se rappelant de sa promesse relative à la relance de la SOKIMO lors de sa visite en Ituri en date du 1^{er} juillet 2019 de :

1. Destituer le Directeur Général a.i, Monsieur Augustin MPELA WA KINDOMBE sans délai et le déférer devant la juridiction compétente afin de répondre de ses multiples actes ignobles.

Délégation Syndicale SOKIMO Groupe Kilo

skmdsbunia@gmail.co

- 2. Procéder à la nomination urgente de nouveaux mandataires réellement expérimentés et compétents car la crise a trop duré, les Travailleurs régulièrement décimés par la faim et le souci de la vie, périssant l'un après l'autre.
- 3. Subventionner la SOKIMO comme promis par votre très haute autorité lors de votre première visite officielle en Ituri, ceci à l'image de geste posé par l'Etat congolais envers la MIBA et la GECAMINES.
- 4. Faire obstacle, par votre personnelle implication contre le plan machiavélique de liquidation programmée de la SOKIMO par le Directeur Général retraité MPELA WA KINDOMBE et ses complices qui désirent ardemment emporter avec eux notre Société dans leurs poches à la fin de leur mandat.
- 5. Annuler purement et simplement la Joint-Venture AJN SOKIMO car, d'emblée, le Protocole présage un aspect de bradage criant de participations de la SOKIMO au profit de AJN inconnue ; les cessions mêmes ayant été faites de gré à gré, ceci en violation du Code Minier révisé en 2018 qui prévoit la soumission à l'appel d'offre les gisements étudiés ou considérés comme actifs d'une valeur importante connue.
- 6. Faire revisiter tous les contrats léonins qui mettent à genou la SOKIMO.
- 7. Sommer les partenaires insolvables dont Kibali Gold Mines à payer tous les droits de la SOKIMO accumulés et retenus expressément depuis de longues dates puisque nous sommes après tout dans un Etat de droit.
- 8. Interdire aux différents partenaires en général et à Kibali Gold Mines en particulier d'interférer dans les attributions du Ministère de Portefeuille et dans l'accès libre de la SOKIMO aux places boursières internationales.
- 9. Rouvrir la plainte de la SOKIMO contre Kibali Gold Mines auprès de la Cour Internationale d'Arbitrage, laquelle avait été retirée expressément par Monsieur le Directeur Général a.i. MPELA WA KINDOMBE pour des raisons que lui seul connaît et que la SOKIMO soit rétablie correctement dans ses droits.

Voilà, avec nos hommages les plus déférents, Excellence Monsieur le Président de la République, en peu de mots, notre cri d'alarme, nous, Travailleurs de la SOKIMO martyrisés par un seul individu ne jurant que par la fin de notre Chère Société.

Veuillez agréer, Excellence Monsieur le Président de la République, l'expression de nos sentiments de très haute considération.

> Travailleurs de la SOKIMO (Signatures en annexe)

Délégation Syndicale SOKIMO Groupe Kilo

Délégations Syndicales de Base

Secteurs : Bunia – Nizi – Bambumines – Mongbwalu – Budana - Dele-Makabo – Kerekere – Assada - Soleniama Province de l'Ituri – République Démocratique du Congo

DE TRAVAILLEURS DU 24/02/2020

i i					
7)5	NOTE & POSTHOM	MATRICULE	SECTEUR	SERVICE	SiGNATUR
1	ALETSI NOMITTIRA	44 976	KILO	DRHURES	, Ruch
1 9	GGEN WINE	6-1274	HILO	JUKSE	(asy
: 3	UZELE WIANICAM	80 509	Sel15	RESO BUR	Eury -
4		45733	KILO	JUEIDIELE	The state of the s
5	BALL DANDAMANIA	88 946	Kito	GI	· walling
6	KDZ'S / KedHOMA Letrone . NDSALOS	45 228 88 264	14121 68142	ENSEL GARMAN	Lesson.
18	Tagne miroLEMA	38.903	Si E	SEC/RESORY	Huy
1 4	TIBABARI KATTIGHA	60 124	KILO	016ERANK	The same of the sa
1 10	Bhura ethale 17.5	40687	Kito	gote	- tusic
49		54136	\$160	5-Trait.	I how
, 19	DOONA LONGA	41 601	DE ON 1A	DEPRO	Jun .
13	LOKANA - DIATE	45. 874 N. V	KILO	TRAN STORT ENSELGABRA	And I
	NEEMA - NGABUSI	88:885	BUNIN	APPROS	The state of the s
15		1		DF	10
	MAJELAN BANGINA	88.887	BUNIA		- A
18	MANE AMOTI	45724	KILO	DGAI	
13	NDJMBU WISSI		1.2	ELECTR	
9	DIGAMAWENDA DOK	64 M5	KILO	Sect Pansion	Thursday,
21	TSENHY BHOOKS	41.184	latho	S Man Oak	
000	1 DA LO - KONTA	64.208	BONA	AVERARM	WRITE I
125	KALONGA SINDANI,	45825	N131	615	Marin)
TX.	LASSI SAMASI	45,806	Kilo	SPCIM	No.
2.5	SAMPINGA SHESSA	41.084	N Sept 1	5 - 72	1 / 1
126	IN ACOCAXI	45,690	Risto !	TREDER	3/45
177	LAIRO AMZANION	98.854	Bunia	SI	Lung.
128	13 May KATO AR	73726	BUNIA	EL ETK	1 /11
29	LOVE-DHEKWILETS	45930	BUHIA	DRHG ROS	Am

LISTE LE PRESENUES & L'AFFEMBLEE CHENERALE LE TRAVAILLEURS DU 24/02/2020

				angu a sa and and an angular design a sage of the sage	And a section of the second of
-	NOM & POSTMOM	MATRICULE	SECTEUR	SERVICE	
	LUXYANABO-ITBUGA	40979	BUNIA	APPROSE	6
2.	ETOKA - LITELE	41705	BÍA	Appros	1 1
3	LONEMA - SANDUKU-RICHARD Dachabo Ribati	88,311	616	GIS	Mul
9	MIAMEA-ALLOMANGAM	10874	1301X14 H0/20	SE C	The same
U	MATESO - ALIZO	88948	DEGO	519	Aug Tour
2	LOTSE DHE DA	91289	Q 19	E LETROC	10
17	ABIRA AZANGO	88729	HD/80	APPRO.	Name of the last o
3	DHEIYZAY _MBELSI	38.88	Sa, pin	Medical	
4	Augo - DIATSO	13.145	3/9	AUAI VEL	1
5	UCIMA - KAKURA	87041	9/15-	i .	The Man
1,6	Adiolo Sum Cur	13.049	Sig	J. Rr. 1	
1.7	LOSI THENZMA	64054	5/9	DAF	A Tom
03	j , J	45 739	CB	DGKS	tudes.
()组	BERCUIA - ABENO	88.889	BUNIA	E Later to	
10	LOVE - LO HEMA	68 88 6	502/10	GEOLOGI	
11	KAVIAA KALERE	40.878	ADA	DGAI	H
10)	AHRUI ARIAKH	41,154	AJA	EIYSEIGNER	of the
1.	3 NOBIKANA-104AIR	28884	SNEHR	1	(NOR)
1	y MAWA OVO	88.940	5.9	D.G.	1
I.	TSE HN-GO	80068	9		X
1.1	6 JOMBU DIEU,	40 992	CB	DIMES	AFT
A	7. LOKANA DHEVI	64.125	W(2)	SPIK	Acceptance
1		64 128	BUNG	APPROS.	(2)
1	MATESO KLIMBABO	41202	BHOANA	Electring	20
20	M+LO -ZAL'	40.895	AELE	JGA1	Page
2	, RONDAILTEANING	りし、	-CENA	Cough	add ki
22	ORIWARO_TEHAMDIRE	, 40 856	Bra	DIBERH	un To
	10,000	1	111	-11 200	9

LETTE LE PRESENCES & L'ASSEMBLEE GENERALE SE MAYANILLEIRS DU QU (OL 1 2020.

-	Name POSTNOM	MATRICULE	Steven	SERVICE	314NXTUR			
2	NECLO - AHENDJA NEADJU - RONDO NEONE - IARHE	85431 40916 47702	Relation publi Burner	ELECTROKITE	Machine Market			
4	12/DA LOTSEVE Delption	45.732	APPROJ	APPROX .	AKS			
,	ATALERO-MALLANZO M.DAJA ICAZINGX Amael ZASI-W.	46.987 64 MB 64079	DICERHUR KOLO/BIA	SPCIN SOT =	Allakan Alexandra			
89042,15628901234	ANGEL ZASI-W. NZALE KAWA ANIBALIA MENIKOBIO SHAN DHICHHO BURA - NGBATSIBA KATHO SUMBUJO LOBO SINGO GH SA DHOOZA TALUKU MATUMO BUJO CHUNGA CASCITOSO TOSOO MANDUARA-TABHOU MANDUARA-TA	41050 41096 41096 41096 41099 41099 41099 41009 410099 410099 410099 410099 410099 410099 410099 410099 410099 410099 410099 410099 410099 410099 410099 410099 4100999 4100999 4100	BAMBU BUNNS DIGERHUK DIGERHUK CSIPP-K BUDAHA BUDAHA	COPE SOCIAL SPENSEIGNEMENT. BNSEIGNEMENT. DST DST DRIVERS ENSEIGNEMENT. LNIPECTS LNIPECTS	THE STATE OF THE S			
少. 6 34	HAMOJARO ROGER PANGA MANDRO Floo BYOGI N'CHWEKI Claude	45 838	BUNIA CLO.	ELECTRO.	dus:			
28	T (1141/2 1 20)	45122 45122 64275 Ween	ADP KILO KILO	Geologie Electro Electro Che				